



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

DEMATERIALISEE DU 29 OCTOBRE 2021

PRESENTS :

Président : Jean-Claude THOMAS

Membres : Lisette MAGUER – Camaridine MISTOIH

Excusés : Didier DESBORDES – Simon FRONTOUT

Clubs présents :

A.S AIXE SUR VIENNE, A.S AMBAZAC, AVENIR NORD FOOT 87, U.S AUREIL/EYJEAUX, AZAT LE RIS, U.S BEAUNE LES MINES, BELLAC/BERNEUIL/ST JUNIEN LES COMBES , DIABLES BLEUS BERSAC, U.S BESSINES/MORTEROLLES, A.S BONNAC LA COTE, F.C BOISSEUIL, A.S BOSMIE, AS BUJALEUF, F.C CHAILLAC/SAILLAT, CHAMPAGNAC LA RIVIERE, AS CHAMPNETERY, A.S CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER , F.C CIEUX VAULRY , U.S.A COMPREIGNAC, U.S.A CONDAT SUR VIENNE, U.S.E.COUZEIX/CHAPTELAT, LA CROISILLE/LINARDS, U.S LE DORAT, US DROUX, AS EYMOUTIERS, FCCL, U.S LES FEUILLARDIERS, C.S FEYTIAT, A.S FOLLES, FRATERNELLE FOOT, ESP. LA GENEYTOUSE, LES GRANDS CHEZEUX, J.A ISLE, LIMOGES AMICALE FRANCO PORTUGAISE – ASPTT LIMOGES, LIMOGES ALOUETTE FCRG, LIMOGES FC BEAUBREUIL, LIMOGES FOOTBALL, LIMOGES JS LAFARGE, LIMOGES LANDOUGE FOOT, LIMOGES ELAN SPORTIF, A.S LIMOGES ROUSSILLON, SPORTING LIMOGES VAL DE L'AURENCE, FC VIGENAL, US LA BASTIDE, AC TURQUE LIMOGES, FC MAYOTTE, AS KURDES LIMOGES, C.A.P.O LIMOGES, A.S LUSSAC LES EGLISES, C.A MAGNAC LAVAL, U.S LA JONCHERE ST MAURICE, LA MEYZE, C.S.L MOISSANNES, U.S NANTIAT, A.S NEXON, E.S NIEUL/ST GENGE, ES NOUIC/MEZIERES, F.C OCCITANE, U.S ORADOUR SUR GLANE, F.C CORADOUR/VAYRES,S.A LE PALAIS SUR VIENNE, A.S PANAZOL, U.S PEYRAT DE BELLAC, CS PEYRILHAC, US LA PORCHERIE, FOOT SUD 87, C.A RILHAC RANCON, U.S LA ROCHE L'ABEILLE, LES ÉPIS DE ROYERES , ST AMAND MAGNAZEIX, F.C 2 VALLEES, ST BONNET DE BELLAC, F.C ST BRICE, ST GEORGES LES LANDES, A.S ST HILAIRE LES PLACES, A.S ST JOUVENT, FC ST JULIEN LE PETIT, A.S ST JUNIEN, A.S ST JUST LE MARTEL, U.S ST LEONARD DE NOBLAT, FC ST MAURICE LES BROUSSES, F.C ST PRIEST S/AIXE, R.S.C ST PRIEST TAURION, , FC ST SORNIN LEULAC, C.A ST VICTURNIEN, F.C PAYS AREDIEN, F.C SAUVIAT, S.C SEREILHAC, U.S SOLIGNAC, E.S SUSSAC, E. VAL DE VIENNE, U.S VAYRES , SC VERNEUIL SUR VIENNE U.S VEYRAC, LEGRAND FOOT LOISIRS.

Clubs absents :

AS FROMENTAL – OC ROCHECHOUART.



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Les décisions prises en Assemblées Générales sont susceptibles de recours :

- Par un membre de l'association,
- Devant le Tribunal Judiciaire du lieu du siège social de l'association,
- Dans un délai de cinq ans à compter de la date de la délibération.

CONTEXTE :

En raison de la crise sanitaire de COVID 19 et des restrictions recommandées en matière d'organisation de réunions, le District de Football de la Haute-Vienne a été contraint d'organiser son Assemblée Générale sous la forme d'un vote à distance, de manière décentralisée.

L'organisation du vote a été confiée à la Société OOPN, 4 rue la Croix-Faubin 75011 Paris.

NOMBRE DE VOTANTS :

98 clubs étaient inscrits, représentant 377 voix.

96 clubs ont participé au vote représentant 371 voix.

Le quorum est donc atteint pour l'Assemblée Générale Financière.

VOTES :

La société OOPN a transmis officiellement les résultats des différents votes au District de Football de la Haute-Vienne le Vendredi 29 octobre 2021 à 18 heures 05.

Propos liminaires

En raison de la crise sanitaire de COVID-19 et des restrictions inhérentes à l'état d'urgence sanitaire, lequel a été prolongé jusqu'au 15 novembre 2021 par la loi du 5 août 2021 (Loi n°2021-1040 relative à la gestion de la crise sanitaire), le District de Football de la Haute-Vienne a été contraint d'organiser son Assemblée Générale Financière sous la forme d'un vote à distance de matière dématérialisée. Le recours à ce procédé a été mis en œuvre conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 (Ordonnance n°2020-321 du 25 mars portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19). Ce mode de consultation avait été précédemment validé à la fois par la Commission de Surveillance des Opérations électorales ainsi que par le Comité de direction du District de Football de la Haute-Vienne.



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Assemblée Générale Financière :

L'Assemblée Générale Financière du District de Football de la Haute-Vienne s'est tenue le Vendredi 29 octobre 2021 de 8 heures à 18 heures.

Participation : 96 clubs sur 98 clubs soit 97,96 % des clubs, représentant 371 voix sur 377, soit 98,41%.

Déroulé de l'ordre du jour :

-1- Approbation du procès-verbal de L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2021 (parution sur le site du District le 21 juillet 2021) :

RESOLUTION N° 1

Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2021 (parution sur le site le 21/7/2021)

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
1	RESOLUTION N° 1	81	298	96	371
Voix Pour	Voix Contre	Voix Blanc	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Blanc
294	4	73	98,66 %	1,34 %	N/A

Le procès-verbal est adopté.

2- Nomination du Commissaire aux comptes (Cabinet Auditeurs Associés pris en la personne de Philippe Bordère) :

RESOLUTION N° 2

Nomination du commissaire aux comptes (Cabinet Auditeurs Associés pris en la personne de Philippe BORDERE)

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
2	RESOLUTION N° 2	82	298	96	371
Voix Pour	Voix Contre	Voix Blanc	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Blanc
291	7	61	97,65 %	2,35 %	N/A

La nomination est adoptée.



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

3- Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées :

RESOLUTION N° 3

Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
3	RESOLUTION N° 3	79	290	96	371

Voix Pour	Voix Contre	Voix Blanc	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Blanc
290	0	69	100,00 %	0,00 %	N/A

Le rapport est adopté.

4- Adoption du bilan financier et ses annexes :

RESOLUTION N° 4

Approbation du bilan financier et ses annexes

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
4	RESOLUTION N° 4	81	297	96	371

Voix Pour	Voix Contre	Voix Blanc	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Blanc
287	10	62	96,63 %	3,37 %	N/A

Le bilan financier est adopté.



POLE JURIDIQUE PROCÈS – VERBAL COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

5- Approbation du compte de résultat :

RESOLUTION N° 5

Approbation du compte de résultat.

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
5	RESOLUTION N° 5	82	298	96	371

Voix Pour	Voix Contre	Voix Blanc	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Blanc
278	20	62	93,29 %	6,71 %	N/A

Le compte de résultat est adopté.

Le Président de la commission,

La secrétaire de la commission,

Jean-Claude THOMAS

Lisette MAGUER